

# Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

**Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-008-1  
(Dossier R-4325-2025)**

## Objet de la demande

Hydro-Québec, par sa direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec, désignée à titre de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le **Coordonnateur**), a déposé, le 10 décembre 2025, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) visant l'adoption de la norme de fiabilité TPL-008-1 et de son annexe Québec, ainsi que l'adoption du Glossaire des termes et acronymes relatifs aux normes de fiabilité, dans leurs versions française et anglaise (la **Demande**).

La Demande est soumise en vertu des articles 31 (5°), 85.2, 85.6, 85.7 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la **Loi**).

## Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera la Demande par voie de consultation.

Les personnes intéressées pourront soumettre à la Régie une demande d'intervention, accompagnée de la Liste des sujets dont elles entendent traiter, une liste des informations additionnelles nécessaires si requise et un budget de participation conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (le **Règlement**), au Guide de paiement des frais des intervenants (le **Guide**) ainsi qu'à la Lettre de Mise à jour - Guide de paiement des frais (la **Lettre**) **au plus tard le 3 février 2026 à 16h**. Le Coordonnateur pourra commenter ces demandes **au plus tard le 9 février 2026 à 12h**. Toute réplique des personnes intéressées devra être soumise avant le **12 février 2026 à 12h**.

Conformément aux articles 21 et 22 du Règlement, toute personne intéressée qui ne désire pas participer activement au dossier peut toutefois déposer, auprès de la Régie, des commentaires écrits. Le cas échéant, ces commentaires pourront être déposés au plus tard le **16 février 2026 à 12h**.

La demande, les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)



[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)